



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 01 avril 2022

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, André AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Excusés : Alexander CONSTANTIN donne pouvoir à Guy BOYER

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

1- Vote du Budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 5 voix pour et 4 voix contre (**André AUBERT, Alexandre GUILLAUME, Bernadette ROUSSEAU, Samuel AUBERT**), d'adopter le budget primitif 2022 voté par nature, par chapitre, avec reprise des résultats de l'exercice 2021, Le budget s'équilibre en :

- * section de fonctionnement à 181 000.00 €
- * section d'investissement à 144 300.00€

soit un budget total de trois cent vingt cinq mille trois cent euros (325 300.00€).

2- Rénovation complète en LED et mise aux normes des commandes EP étude faite par le SIEG

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du devis de rénovation et de mise en conformité du réseau d'éclairage public faite par le SIEG.

Le devis se compose en deux parties:

-Mise aux normes des commandes EP:

Traitement de 2 commandes d'éclairage public

Sécurisation des armoires et mise en oeuvre d'horloges astronomiques pour une gestion précise des temps d'allumage et extinction des éclairages.

Montant des travaux: **3 280€ HT dont 1 312€ HT à la charge de la commune(soit 40%)**

-Réfection des lanternes en LED:

Traitement de 10 lanternes avec le remplacement de 9 lanternes et le rééquipement d'une autre lanterne.

Montant des travaux: **6 720€ HT dont 3 362.40€ à la charge de la commune (soit 50%)**

La convention portera sur la totalité des travaux: **10 000€ HT dont 4 674.40€ HT à la charge de la commune.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition du SIEG présenté par Monsieur le Maire,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

3-Demande de subvention de l'AMF-Téléthon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 5 voix pour, 3 voix contre (**André AUBERT, Jean-Claude PARREY, Alexandre GUILLAUME**) et 1 abstention (**Bruno EYZAT**) d'allouer une subvention d'un montant de 1 € par habitant soit 138€.

4-Demande de subvention pour le Judo Club du Plateau Bortois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide ne pas accorder de subvention au Judo Club du Plateau Bortois.

5-Vente d'une parcelle sectionale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande émanant de la SCI B2J, pour l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées C1 et C143 situées à Auzolle Petite sur le territoire de TREMOUILLE SAINT-LOUP, appartenant à la section de TREMOUILLE SAINT-LOUP.

Monsieur le Maire propose de fixer un prix de vente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- fixe le prix de vente à 0.20€ le m²;
- décide que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SCI B2J;
- valide la liste composée de 7 électeurs.

6-Acquisition d'une étrave pour matériel de déneigement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une étrave pour matériel de déneigement. Il informe l'assemblée de la possibilité qui s'offre à la Commune d'obtenir une subvention pour cet investissement auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Le taux de la subvention serait de 80 % du montant HT(plafond de la subvention 8 000€).

Monsieur le Maire présente 2 devis établis par les Etablissements TINET et FAURE AGRICULTURE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition d'une étrave;
- choisit le devis de l'entreprise TINET pour un montant de 8 600.00€ HT ;
- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Puy-de-Dôme et approuve le dossier de demande de subvention.

7-Columbarium: tarifs des concessions

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal il convient de fixer les tarifs des concessions de ce columbarium.

Après discussion et renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, il propose d'appliquer les tarifs de 250€ pour une concession de 15 ans et 500€ pour une concession de 30 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de valider les propositions de Monsieur le Maire soit:

- 250 € pour une concession de 15 ans
- 500 € pour une concession de 30 ans.

8-Questions diverses

Taxe foncière bâtie et non bâtie

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de contributions directes pour l'année 2022 et d'appliquer les taux suivants :

- taxe foncière bâtie 8.29 %
- taxe foncière non bâtie 59.52 %

Informations

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour faire en ligne grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 9h30 au monument aux morts.

Rectification du point 7 du Compte rendu du 21/01/2022

Les tarifs pour la maison des associations sont pour 2022:

	HABITANTS		ASSOCIATIONS		
LOCATION	Commune (1)	Hors Commune	Commune	Extérieures	CAUTION
SALLE (2)	120.00€	170.00€		120.00€	300.00€
MATERIELS	30€/jour	30€/jour		30€/jour	1 000.00€
CHAUFFAGE	30€/jour	30€/jour	30€/jour	30€/jour	

Le Maire,

Bruno EYZAT

